

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 29 Octobre 2020

Date d'affichage 29 Octobre 2020

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 22 (+ 7 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20201106-DEL\_20\_11\_04\_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2020

Affichage : 06/11/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT

Le QUATRE NOVEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Cécile KNITTEL.

**Etaient présents** : Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, M. Dominique MORANCE.

**Excusés** : M. Didier REVEAU (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Françoise PELLODI (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Bénédicte MARCHAIS), M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Gérard GUESNE).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ADOPTION D'UNE DELIBERATION RECTIFICATIVE SUR LA RÉTROCESSION  
DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL DE VOIRIES ET ESPACES VERTS DES  
LOTISSEMENTS - LA FRILEUSE, LA FONTAINE 1, LA FONTAINE 2, LA  
MEIGNANNERIE 2**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération DEL\_20\_04\_03\_27 en date du 4 mars 2020 relative à la rétrocession dans le domaine privé communal de voiries et espaces verts de lotissements.

**Vu** le rapport du maire.

**RAPPELLE** qu'en date du 4 mars 2020 celui-ci s'est prononcé sur la rétrocession dans le domaine privé communal de voiries et espaces verts des lotissements LA FRILEUSE, LA FONTAINE 1, LA FONTAINE 2, LA MEIGNANNERIE 2.

**EST INFORME** qu'il est nécessaire de modifier cette délibération suite à une erreur matérielle qui a été constatée concernant la référence cadastrale d'un des biens à rétrocéder sur le lotissement « La Fontaine 1 » parcelle n°166 de 164m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de confirmer la délibération DEL\_20\_04\_03\_27 en date du 4 mars 2020 sur le principe de l'opération et des modalités financières.

**DECIDE** de rectifier la référence cadastrale, objet de cette opération à savoir : la parcelle n°166 pour une superficie de 164 m<sup>2</sup> sur le lotissement « LA FONTAINE 1 ».

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour copie conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**